

SPP et PATS SDIS du RHONE

Lettre R/AR

Monsieur le Président du Conseil d'Administration du SDIS du Rhône 17 rue Rabelais 69421 Lyon cedex 03

Lyon, le 19 avril 2012

Objet: agents logés – Indemnisation - compensation

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu votre courrier du 2 avril en réponse à notre demande du 8 mars 2012 de mettre en place un groupe de travail composé d'élus politiques du conseil d'administration, de représentant du SDIS et des personnels qui œuvreraient sur le nouveau régime de travail des logés.

Nous prenons acte que vous n'ayez pas voulu donner une suite favorable à notre demande, sur un sujet pourtant essentiel au rétablissement d'un véritable dialogue social au sein de notre établissement. Bien entendu nous apporterons notre contribution à ce dossier, le moment venu.

Au nom et pour le compte des agents concernés, nous vous demandons de bien vouloir indemniser ou compenser l'ensemble des préjudices nés de la violation par le SDIS, de la Directive 2003/88 CE, tel qu'il en a été jugé par le tribunal administratif de Lyon le 29 février dernier.

Nous vous demandons également de bien vouloir nous recevoir à ce sujet.

En espérant que notre demande retiendra toute votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre haute considération.

Le secrétaire général

Gilbert LEBRUN